

(N° 38.)

---

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1852.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux Publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère des Travaux Publics un crédit pro- visoire de 2,683,847 fr. 19 c.**

*(Voir les N° 72 et 77 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. LE DUC D'URSEL, BARON DAMINET, DE DORLODOT, ROBERT, DE  
CESVES DE ROSÉE, CHEV. DE WOUTERS, DE RYCKMAN, FERD. SPITAELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Travaux Publics n'ayant pu être voté avant la fin de l'année, le Gouvernement s'est vu obligé de demander à la Législature un Crédit Provisoire destiné à assurer les besoins du service pendant les deux premiers mois de l'année prochaine.

Ce crédit de fr. 2,683,847.19 a été accordé sans discussion par la Chambre des Représentants, il ne préjuge rien quant aux chiffres du budget qui sera discuté ultérieurement ; votre Commission a donc l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des Membres présents, l'adoption de ce projet de loi.

*Le Rapporteur,*  
FERD. SPITAELS.

*Le Président,*  
LE DUC D'URSEL.